

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1485

14 juin 2012

### SOMMAIRE

Adam's Fashion Coiffure Sàrl .....	71280	Emcor Luxembourg S.A.-SPF .....	71277
Alternative Investment Consulting S. à r.l. .....	71248	Emmezede S.à r.l. ....	71277
C Capital S.à r.l. ....	71243	Energo-Gest .....	71255
Coffee2008 Investments SCA .....	71239	Enovos International S.A. ....	71278
CVI Luxembourg Thirty Three .....	71237	Enovos Luxembourg S.A. ....	71278
CVI Luxembourg Thrity Four .....	71237	EOI European & Overseas Investment S.à r.l. ....	71278
Darulex S.A. ....	71243	EOI Property S.à r.l. ....	71279
Delli Zotti S.A. ....	71244	Esch Investments S.A., SPF .....	71280
Deutsche Bank Luxembourg S.A. ....	71244	Esch Investments S.A., SPF .....	71279
Diam International S.à r.l. ....	71238	Euroversal Finance S.A. ....	71280
Dinvest .....	71244	Fairfield Aerium International S.C.A. ....	71278
Discovery Group of Funds .....	71244	Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l. ....	71279
Dominion Investments S.à r.l. ....	71245	Heat Transfer Re Services S.A. ....	71254
Dominion Investments S.à r.l. ....	71238	HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l. ....	71255
Drake Recoveries S.à r.l. ....	71238	HRT Fidalux S.A. ....	71277
DRS Holding S.A. ....	71248	Interocean Shipping and Investments Sàrl .....	71280
Duinen S.A. ....	71250	Lamano S.à r.l. ....	71253
Dunedin Investments S.à r.l. ....	71250	Le Chatelet s.à r.l. ....	71236
East Capital (Lux) General Partner S.à r.l. .....	71251	LUG S.à r.l. ....	71239
Edene Lux Invest S.à r.l. ....	71251	Mika Holding S.à r.l. ....	71265
Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR .....	71251	PM Group S.à r.l. ....	71234
Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR .....	71248	SL Münster Management S.à.r.l. ....	71251
Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR .....	71252	SL Option S.à.r.l. ....	71252
EFE (Investments-II) S.à r.l. ....	71276	Société Immobilière Financière et de Par- ticipations S.A. ....	71237
Elite Partners .....	71252	Tresis Financière S.A. ....	71236
Elite's Exclusive Collection .....	71252	TRK Group S.à r.l. ....	71234
Eltyser .....	71277	Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l. ...	71238

**PM Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TRK Group S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.128.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of April.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRK GROUP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 19 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2562 of 21 October 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.128 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 5.00 p.m. by Mr Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1 To change the name of the Company to "PM Group S.à r.l."

2 To amend article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolution.

3 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company to "PM Group S.à r.l."

*Second resolution*

In view of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

As a result, article 4 shall from now on read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will assume the name of "PM Group S.à r.l.".”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.20 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre avril,  
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de TRK GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2562 du 21 octobre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.128 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Mademoiselle Analia Clouet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Maxime BertomeuSavalle, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en «PM Group S.à r.l.».
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution proposée ci-dessus.
3. Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «PM Group S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente:

En conséquence, l'article 4 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «PM Group S.à r.l.» »

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, A. Clouet, M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2012, REM/2012/410. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012059100/108.

(120083110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Le Chatelet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.333.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 10 mai 2012*

Monsieur Marc HOBSCHEIT, né le 29 février 1960 à Differdange (Luxembourg), et demeurant au 83 Montée de Dommeldange, à L-1419 Luxembourg, est nommé au poste de Gérant Administratif et au poste de Gérant Technique pour la partie débit de boissons et restauration, pour une durée illimitée.

Monsieur Marc HOBSCHEIT aura un pouvoir de signature individuelle, et pourra donc engager la société envers des tiers par sa seule signature.

Monsieur Benoît FLEURISSON, né le 05 mai 1986 à Gonesses (France), et demeurant au 47 rue des Chênes à F-57330 Zoufftgen (France), est nommé au poste de Gérant Technique pour la partie hôtellerie, pour une durée indéterminée.

Concernant le compte bancaire, Monsieur Benoît FLEURISSON aura un pouvoir de signature individuelle pour toute opération d'un montant inférieur à 15 000 EUROS. Pour toute opération dépassant ce montant, la co-signature obligatoire de l'autre Gérant Technique sera requise.

Concernant la gestion journalière de la société pour la partie hôtellerie, Monsieur Benoît FLEURISSON pourra engager la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Châtelet Sàrl  
Signature

Référence de publication: 2012058895/24.

(120083118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

**Tresis Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.175.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 mai 2012*

*Deuxième résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Claude SCHMITZ en sa qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2018.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 7 mai 2012 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 7 mai 2012 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRESIS FINANCIERE S.A.  
Société Anonyme  
Référence de publication: 2012057360/31.  
(120079932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**CVI Luxembourg Thrity Four, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.000.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 164.855.

—  
Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:  
- nomination de Cécile Gadisseur, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.  
- Mirko Fischer n'est dès lors plus gérant unique mais gérant.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 mars 2012.  
Référence de publication: 2012055582/14.  
(120078228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**CVI Luxembourg Thirty Three, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.000.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 164.853.

—  
Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:  
- nomination de Cécile Gadisseur, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.  
- Mirko Fischer n'est dès lors plus gérant unique mais gérant.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 mars 2012.  
Référence de publication: 2012055583/14.  
(120078206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Société Immobilière Financière et de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 96.979.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 19 avril 2012*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018:

- M. Lucien SELCE, né à Nice, (France), le 23 janvier 1963, demeurant à CH-1231 Conches, 11, Chemin Calandrini (Suisse);
- M. François VUITTON, né à Neuilly-sur-Seine, (France), le 17 août 1954, demeurant à F-75015 Paris, 106, rue de la Faisanderie (France);
- la société anonyme de droit belge SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE PORTE S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 631950, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 287, avenue Louise (Belgique).

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018 de:

- M. Lucien SELCE, né à Nice, (France), le 23 janvier 1963, demeurant à CH-1231 Conches, 11, Chemin Calandrini (Suisse).

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2018 de:

- La société anonyme de droit luxembourgeois C.G. Consulting, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 102.188, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012058510/26.

(120082412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

---

**Dominion Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 167.445.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055586/11.

(120078328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.010.101,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

---

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 mars 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ricardo Gomez, avec adresse au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni au mandat de Gérant A, avec effet rétroactif au 24 février 2012 et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Russell Faulkner, avec adresse au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni de son mandat de Gérant A, avec effet rétroactif au 24 février 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012055584/15.

(120077891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Drake Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.049.

---

Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

- nomination de Cécile Gadisseur, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012055587/15.

(120078631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 122.321.460,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.807.

---

RECTIFICATIF L12003506

Suite à la publication du transfert de l'ensemble de parts sociales de Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l., ayant son siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.807 (la "Société") en date du 30 janvier 2012, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 593 du 7 mars 2012, il est révélé que le nom de l'associé commandité de Tronox Holdings Europe C.V. ne lit pas Tronox Holdings, Inc.

Le nom de l'associé commandité de Tronox Holdings Europe C.V. est Tronox Worldwide LLC.

Par conséquent, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Tronox Worldwide LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Delaware, Etats Unis d'Amérique, agissant en qualité de l'associé commandité de Tronox Holdings Europe C.V., ayant son siège au 3301 NW 150<sup>th</sup> Street, 73134 Oklahoma City, Oklahoma, Etats Unis d'Amérique, immatriculée au Division of Corporations de l'Etat de Delaware, numéro de dossier: 3575442.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tronox (Luxembourg) Holding S.à r.l.*  
S.Th. Kortekaas  
*Mandataire*

Référence de publication: 2012059186/24.

(120082241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**LUG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 124.134.

—  
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts dûment approuvées par les associés et intervenues le 21 septembre 2007 et le 30 septembre 2010, le capital social fixé à dix huit mille (18.000,-) Euros, représenté par trois cent soixante (360) parts sociales, d'une valeur de cinquante (50,-) Euros chacune, se répartit désormais comme suit:

Monsieur Fabio TONUS Trois cent quarante parts sociales . . . . .	340
Monsieur Pierre AVON Vingt parts sociales . . . . .	20
Total: Trois cent soixante parts sociales . . . . .	360

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

*Pour LUG S.à r.l.*  
Pierre AVON  
*Gérant*

Référence de publication: 2012055741/19.

(120078614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**Coffee2008 Investments SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.717.

In the year two thousand and twelve,  
on the eleventh day of April.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in RAMBROUCH, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as representative of the board of managers of "Coffee2008 Manager S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134751, and acting as sole general partner (the "General Partner") of "Coffee2008 Investments S.C.A.", société en commandite par actions, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary prenamed of 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 191 of 24 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B134717 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the same notary Jean-Joseph Wagner, of 30 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2515 of 19 November 2010,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of managers of the General Partner and Manager of the Company on 19 March 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at three million forty-eight thousand seven hundred thirty-nine euro and forty cents (EUR 3,048,739.40), divided into seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A1 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A2 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A3 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A4 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A5 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A6 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A7 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A8 Shares, seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy-nine (744,979) Class A9 Shares and seven hundred forty-four thousand nine hundred seventy (744,970) Class A10 Shares (together the "Class A Shares"), with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, which shall be held by limited partners (associés commanditaires), ten (10) Class B Shares, which shall be held by Coffee2008 Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as sole general partner (associé commandité), (the "Manager"), in representation of its unlimited partnership interest, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the "Class B Shares"), and twenty-three million thirty-seven thousand six hundred and three (23,037,603) class C shares, carrying among others, a cumulative preferred divided entitlement right, all of which shall be held by limited partners (associés commanditaires) with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the "Class C Shares", and together with the Class A Shares and the Class B Shares the "Shares").

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at seventy-eight million one hundred eight thousand seven hundred fifty-nine euro and eighty cents (EUR 78,108,759.80) divided into seventy-five million (75,000,000) Class A1 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A2 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A3 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A4 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A5 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A6 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A7 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A8 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A9 Shares, seventy-five million (75,000,000) Class A10 Shares, ten (10) Class B Shares and thirty-one million eighty-seven thousand five hundred eighty-eight (31,087,588) Class C Shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.1) each.

III. That the board of managers of the General Partner and Manager of the Company, in its meeting of 19 March 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's articles of incorporation, confirmed the issuance of forty-three thousand six hundred ninety-nine (43,699) new Class A1 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-nine (43,699) new Class A2 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A3 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A4 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A5 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A6 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A7 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-six (43,696) new Class A8 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-six (43,696) new Class A9 Shares, and forty-three thousand six hundred ninety-four (43,694) new Class A10 Shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each and the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares to allow the subscription of the new shares against a contribution in cash in an aggregate amount of forty-three thousand six hundred ninety-seven euro and forty cents (EUR 43,697.40) without payment of any share premium.

IV. That the board of managers of the General Partner and Manager of the Company dated 19 March 2012, has acknowledged and confirmed the subscription, full payment and allotment of forty-three thousand six hundred ninety-nine (43,699) new Class A1 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-nine (43,699) new Class A2 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A3 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A4 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A5 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A6 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-eight (43,698) new Class A7 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-six (43,696) new Class A8 Shares, forty-three thousand six hundred ninety-six (43,696) new Class A9 Shares, and forty-three thousand six hundred ninety-four (43,694) new Class A10 Shares.

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, paragraph one of article 5 of the articles of incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million ninety-two thousand four hundred thirty-six euro and eighty cents (EUR 3,092,436.80), divided into seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-eight (788,678) Class A1 Shares, seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-eight (788,678) Class A2 Shares, seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-seven (788,677) Class A3 Shares, seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-seven (788,677) Class A4 Shares, seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-seven (788,677) Class A5 Shares, seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-seven (788,677) Class A6 Shares, seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-seven (788,677) Class A7 Shares,

seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-five (788,675) Class A8 Shares, seven hundred eighty-eight thousand six hundred seventy-five (788,675) Class A9 Shares and seven hundred eighty-eight thousand six hundred sixty-four (788,664) Class A10 Shares (together the "Class A Shares"), with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, which shall be held by limited partners (associés commanditaires), ten (10) Class B Shares, which shall be held by Coffee2008 Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as sole general partner (associé commandité), (the "Manager"), in representation of its unlimited partnership interest, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the "Class B Shares"), and twenty-three million thirty-seven thousand six hundred and three (23,037,603) class C shares, carrying among others, a cumulative preferred divided entitlement right, all of which shall be held by limited partners (associés commanditaires) with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up (the "Class C Shares", and together with the Class A Shares and the Class B Shares the "Shares")"

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand one hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us, the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,  
le onze avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à RAMBROUCH, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil de gérance de «Coffee2008 Manager S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134751, agissant en tant que associé commandité ("Associé Commandité") de Coffee2008 Investments S.C.A, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé en date du 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 191 du 24 janvier 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134717 (la "Société") . Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du même notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2515, en date du 19 novembre 2010,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil de gérance de l'Associé Commandité et Gérant de la Société en date du 19 mars 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital émis de la Société est fixé à trois millions quarante-huit mille sept cent trente-neuf euros et quarante cents (EUR 3.048.739,40), divisé en sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A1, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A2, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A3, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A4, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A5, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A6, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A7, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A8, sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix-neuf (744.979) actions de catégorie A9 et sept cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-dix (744.970) actions de catégorie A10 (ensemble les «Actions de Catégorie A»), ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, qui doivent être détenues par les associés commanditaires, dix (10) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par «Coffee2008 Manager S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant qu'unique associé commandité, (le «Gérant»), en représentation de son intérêt de partenariat illimité, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10)

chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées (les «Actions de Catégorie B»), et vingt-trois millions trente-sept mille six cent trois (23.037.603) actions de catégorie C comprenant entre autres un droit cumulatif de dividende privilégié, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées et devant être détenues par les associés commanditaires (les «Actions de Catégorie C») et, ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les «Actions»).

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé a été fixé à soixante-dix-huit millions cent huit mille sept cent cinquante-neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 78.108.759,80) divisé en soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A1, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A2, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A3, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A4, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A5, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A6, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A7, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A8, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A9, soixante-quinze millions (75.000.000) d'Actions de Catégorie A10, dix (10) Actions de Catégorie B et trente et un millions quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-huit (31.087.588) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité et Gérant de la Société, lors de sa réunion en date du 19 mars 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a confirmé l'émission de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (43.699) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (43.699) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et quarante-trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (43.694) nouvelles parts sociales de catégorie A10, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions pour permettre la souscription des nouvelles parts sociales contre un apport en numéraire d'un montant total de quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros et quarante cents (EUR 43.697,40) sans paiement d'aucune prime d'émission.

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité et Gérant de la Société du 19 mars 2012, a constaté et confirmé la souscription, le paiement intégral et l'allocation des quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (43.699) nouvelles parts sociales de catégorie A1, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (43.699) nouvelles parts sociales de catégorie A2, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A3, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A4, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A5, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A6, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-dix-huit (43.698) nouvelles parts sociales de catégorie A7, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (43.696) nouvelles parts sociales de catégorie A8, quarante-trois mille six cent quatre-vingt-seize (43.696) nouvelles parts sociales de catégorie A9, et quarante-trois mille six cent quatre-vingt-quatorze (43.694) nouvelles parts sociales de catégorie A10, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois millions quatre-vingt-douze mille quatre cent trente-six euros et quatre-vingts cents (EUR 3.092.436,80), divisé en sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-huit (788.678) parts sociales de catégorie A1, sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-huit (788.678) parts sociales de catégorie A2, sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-sept (788.677) parts sociales de catégorie A3, sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-sept (788.677) parts sociales de catégorie A4, sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-sept (788.677) parts sociales de catégorie A5, sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-dix-sept (788.677) parts sociales de catégorie A6, sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze (788.675) parts sociales de catégorie A7, sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze (788.675) parts sociales de catégorie A8, sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quinze (788.675) parts sociales de catégorie A9 et sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-quatre (788.664) parts sociales de catégorie A10 (ensemble les «Actions de Catégorie A»), d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, qui doivent être détenues par les associés commanditaires, dix (10) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par «Coffee2008 Manager S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant qu'unique associé commandité, (le «Gérant»), en représentation de son intérêt de partenariat illimité, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées (les «Actions de Catégorie B»), et vingt-trois millions trente-sept mille six cent trois (23.037.603) actions de catégorie C comprenant entre autres un droit cumulatif de dividende privilégié, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées et devant être détenues

par les associés commanditaires (les «Actions de Catégorie C») et, ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les «Actions».)»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2012. Relation: EAC/2012/4969. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012055557/217.

(120078632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**Darulex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.834.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 29 mars 2012*

1) Les mandats des trois administrateurs Maître Albert WILDGEN, Madame Maryse GREISCH et Madame Alba SCHERER sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire a tenir en 2013.

2) Le mandat du commissaire aux comptes de LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.A.r.l. est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire a tenir en 2013.

*Extrait des résolutions prises au conseil d'administration du 29 mars 2012*

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant a L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055588/18.

(120078613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**C Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.920.

EXTRAIT

Il conviendra de noter que suite à la signature du contrat de vente de parts sociales le 19 avril 2012, les parts sociales de la Société seront désormais réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
BSkye Investors S.à r.l.	
15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg . . . . .	5.000
Blue Skye Financial Holdings S.à r.l.	
49, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg . . . . .	7.500
Total . . . . .	12.500

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056890/20.

(120079983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

**Delli Zotti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055590/9.

(120078253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Dinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055592/9.

(120078873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 75.435.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055593/10.

(120077873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Société Anonyme constituée le 12 août 1970 par acte de Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, No 142 du 27 août 1970 et modifiée par actes de Maître Carlo Funck en date des 20 octobre 1970 publiée au Mémorial C, No 180 du 26 octobre 1970 et 21 décembre 1970 publiée au Mémorial C, No 49 du 9 avril 1971 et 12 février 1973 publiée au Mémorial C, No 62 du 9 avril 1973 et 26 novembre 1973 publiée au Mémorial C, no 14 du 23 janvier 1974 et 23 octobre 1975 publiée au Mémorial C, No 32 du 18 février 1976 et 28 mars 1977 publiée au Mémorial C, No 108 du 13 mai 1977 et 11 octobre 1978 publiée au Mémorial C, No 14 du 22 janvier 1979 et 30 octobre 1979 publiée au Mémorial C, No 3 du 4 janvier 1980 et 12 janvier 1981 publiée au Mémorial C, No 48 du 10 mars 1981 et 26 août 1983 publiée au Mémorial C, No 287 du 22 octobre 1983 et 22 novembre 1984 publiée au Mémorial C, No 342 du 17 décembre 1984 et 16 mars 1987 publiée au Mémorial C, No 97 du 13 avril 1987 et 17 mai 1988 publiée au Mémorial C, No 215 du 9 août 1988 et 25 novembre 1992 publiée au Mémorial C, No 59 du 8 février 1993 et 4 décembre 1996 publiée au Mémorial C, No 121 du 13 mars 1997 et 17 décembre 1998 publiée au Mémorial C, No 123 du 26 février 1999 et 31 mai 2006 publiée au Mémorial C, No 1605 du 24 août 2006 et 19 novembre 2009 publiée au Mémorial C, No 2379 du 7 décembre 2009.

Der Jahresabschluß 2011 (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie Anhang), der Lagebericht der Bank und der Bericht der Abschlußprüfer, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

Jürgen Schweig / Thomas Pies

Référence de publication: 2012059397/26.

(120083559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

---

**Dominion Investments S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.002,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 167.445.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of April,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Quaker Oats Europe, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America (the Sole Shareholder) being the sole shareholder of Dominion Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.445 and having a share capital of USD 20,000 (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of the undersigned notary on March 7, 2012, which is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Sole Shareholder is hereby duly represented by Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and two United States Dollars (USD 20,002) by way of the creation and issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, with the same rights, obligations and features as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the newly issued shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of a portion of a receivable amounting to three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000) (the Portion of the Receivable) in the aggregate amount of one billion five hundred and twenty-one million nine hundred and six thousand and eighty-one United States Dollars (USD 1,521,906,081) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), it being understood that the contribution in kind of the Portion of the Receivable is to be allocated as follows:

- (i) an amount of two United States Dollars (USD 2) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the remaining amount of two hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 299,998) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Portion of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder dated April 23, 2012 signed for approval by the management of the Sole Shareholder and

(ii) a certificate dated April 23, 2012 by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- The Sole Shareholder has a receivable against the Company in the aggregate amount of one billion five hundred and twenty-one million nine hundred and six thousand and eighty-one United States Dollars (USD 1,521,906,081) (the Receivable), a portion of which corresponding to an amount of three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000) shall be contributed to the share capital of the Company (the Portion of the Receivable);

- the Receivable is shown on the attached balance sheet dated April 23, 2012 (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Portion of the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of at least three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Portion of the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Portion of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Portion by the Sole Shareholder to the Company, the Portion will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twenty thousand and two United States Dollars (USD 20,002) represented by twenty thousand and two (20,002) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour d'avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Quaker Oaks Europe, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique) en sa qualité d'associé unique de Dominion Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.445 et disposant d'un capital social de USD 20.000 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 7 mars 2012, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à vingt mille deux dollars américains (USD 20.002), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les parts sociales existantes.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature qui consiste en une partie d'une créance s'élevant à trois cent mille dollars américains (USD 300.000) (la Part de la Créance) d'un montant total d'un milliard cinq cent vingt-et-un millions neuf cent six mille quatre-vingt-un dollars américains (USD 1.521.906.081) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) étant entendu que l'apport en nature de la Part de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de deux dollars américains (USD 2) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le montant restant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 299.998) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Part de la Créance est certifiée par, inter alia, (i) le bilan intérimaire de l'Associé Unique daté du 23 avril 2012, signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat daté du 23 avril 2012 de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- «L'Associé Unique a une créance vis-à-vis de la Société d'un montant total d'un milliard cinq cent vingt-et-un millions neuf cent six mille quatre-vingt-un dollars américains (USD 1.521.906.081) (la Créance) dont une part correspondant à un montant de trois cent mille dollars américains (USD 300.000) sera contributive au capital social de la Société (la Part de la Créance);

- La Créance est indiquée sur le bilan ci-joint daté du 23 avril 2012 (le Bilan);
- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est l'unique titulaire de la Créance, et peut librement disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;
- sur base sur de principes comptables généralement acceptés, la Part de la Créance apportée à la Société conformément au Bilan ci-joint est d'au moins trois cent mille dollars américains (USD 300.000) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Part de la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités de transfert du droit de propriété de la Part de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Part par l'Associé Unique à la Société, la Part s'éteindra par voie de confusion tel que stipulé par l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ledit certificat ainsi qu'une copie du Bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille deux dollars américains (USD 20.002) représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2012. Relation: LAC/2012/19975. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055585/177.

(120078209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 2 avril 2012:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055604/14.

(120077768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**DRS Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 75.928.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055595/9.

(120078047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**Alternative Investment Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.642.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of April.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The undersigned, "THINKING OF YOU SL", a company (Sociedad limitada) organized and existing under the laws of Spain, registered at the Trade register of Tarragona under number B97894398, with registered office at CL Dertosa 9, Torredembarra 43830 (Spain),

here duly represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal in Barcelona (Spain) on April 18<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the holder of all shares of "ALTERNATIVE INVESTMENT CONSULTING S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-4963 Clemency, 9, rue Basse, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 136642, which has been incorporated by a deed of Maître alex WEBER, notary then residing in Bascharage, on January 25<sup>th</sup> 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 744 of 27 mars 2008.

The subscribed capital of the company is set at twelve thousand four hundred Euros (12.400.- EUR) divided into one hundred twenty-four Euros (124) shares with a par value of one hundred EUR (100 Euros) each, fully paid up.

The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

Being the sole shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Metropolitan World Limited, that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, Metropolitan World Limited irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party gives discharge to managers for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy with Article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 800.- EUR.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A comparu:**

«THINKING OF YOU SL», société organisée et existant sous le droit espagnol, enregistrée sous le numéro de registre B65155285, ayant son siège social à CL Dertosa 9, Torredembarra 43830 Barcelone (Espagne),

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 avril 2012 à Barcelone (Espagne),

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société "ALTERNATIVE INVESTMENT CONSULTING S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 136642, constituée suivant acte reçu par Maître alex WEBER, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 27 mars 2008.

Le capital social de la Société est de douze mille quatre cent euros (12.400.- EUR) divisé en cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent EUR (100euros) chacune.

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et en tant qu'associée unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'associée unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés

à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au L4963 Clemency, 9, rue Basse.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2012. Relation: LAC/2012/17890. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058626/99.

(120082493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

---

#### **Duinen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012055597/13.

(120077929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

#### **Dunedin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.040.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 88.883.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055598/9.

(120078898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**East Capital (Lux) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour East Capital (Lux) General Partner SARL*

Référence de publication: 2012055599/10.

(120077955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**SL Münster Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.984.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Philip Gittins, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 14 mai 2012.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012056670/22.

(120078705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Edene Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.403.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64124 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055602/10.

(120078173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055603/11.

(120077770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 117.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055605/11.

(120077771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**SL Option S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 322.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 109.974.

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Philip Gittins, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 14 mai 2012.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012056671/22.

(120078716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

---

**Elite Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 134.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Elite Partners SARL*

*CACEIS Bank Luxembourg*

Référence de publication: 2012055606/11.

(120078387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Elite's Exclusive Collection, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 134.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Elite's Exclusive Collection*

*CACEIS Bank Luxembourg*

Référence de publication: 2012055607/12.

(120078258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Lamano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.848.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe RAYNAUD, gérant de société, né à Belfort (France), le 7 octobre 1976, demeurant à L-1617 Luxembourg, 65, rue de Gasperich agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant en fonction de:

2.- Easy Solutions S.à r.l., société à responsabilité limitée, existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 103.571.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LAMANO S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la programmation informatique et toutes activités liées à cette activité principale.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération*

Les cent (100) parts ont été souscrites par les associés comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales souscrites
1.- Monsieur Philippe RAYNAUD, préaqualifié, vingt parts sociales . . . . .	20
2.- Easy Solutions S.à r.l., préaqualifiée, quatre-vingts parts sociales . . . . .	80
Total: . . . . .	100

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social de la société est à L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe RAYNAUD, gérant de société, né à Belfort (France), le 7 octobre 1976, demeurant à L-1617 Luxembourg, 65, rue de Gasperich.

3.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: Philippe RAYNAUD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2012. Relation GRE/2012/1547. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058341/85.

(120082252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

**Heat Transfer Re Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 68.340.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 03 mai 2012*

«L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Thierry Tondreau

Monsieur Francis Lambilliotte

Monsieur Lambert Schroeder,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE AUDIT

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.»

Pour la société HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.  
 AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
 Référence de publication: 2012057092/23.  
 (120079843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

**Energogest, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.730.

1. Monsieur Fred MOLITOR de Luxembourg, donne à toutes fins utiles sa démission en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

2. Madame Anne MARTENS de Luxembourg, donne à toutes fins utiles sa démission en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

3. EUROFIDUCIAIRE S.A. ayant son siège à Luxembourg, donne à toutes fins utiles sa démission en tant que commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055614/13.

(120078029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

**HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.745.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

**THERE APPEARED:**

HGR (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, here represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may also give guarantees and grant securities (including up-stream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or undertakings in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create securities over some or all its assets.

The Company may also set up trusts both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad and allocate assets thereto as the Company deems fit, as well as to be the grantor and recipient of the benefit of a trust.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

#### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1000 (one thousand United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

#### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002, as amended, relating to the Trade and Companies Register as well as the accountancy and annual accounts of enterprises, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of article 21, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to 20 (twenty) shares issued by the Company as follows:

- HGR (Gibraltar) Limited, predesignated, subscribes to 20 (twenty) shares;

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. John Sinkus, with address at 80, South Main Street, Hanover 03733, United States of America; and

- Mr. Göran Thorstensson, with address at 67, Grevgatan, S-11459 Stockhölms, Sweden;

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article 12 of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le sept mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

#### A COMPARU:

HGR (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis au 19, Burns House, Town Range, Gibraltar,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également consentir des garanties personnelles ou des sûretés réelles (y compris remontantes et croisées) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou constituer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra également constituer des contrats de fiducie («trusts») aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pourra allouer les actifs afférents tel que la Société le jugera utile, aussi bien que de consentir ou de bénéficier d'un contrat de fiducie («trust»).

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou

la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) représenté par 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts sociales qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires aux comptes (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle qu'amendée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article 21, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20 (vingt) parts sociales comme suit:

- HGR (Gibraltar) Limited, prédésignée, souscrit à 20 (vingt) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Monsieur Dominique Robyns, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur John Sinkus, ayant son adresse au 80, South Main Street, Hanover 03733, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Göran Thorstensson, ayant son adresse au 67, Grevgatan, S - 114 59 Stockholm, Suède.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056404/527.

(120079553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

**Mika Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.709.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a limited liability company (Société Anonyme), with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade register under the number B 61785,

here represented by Ms. Lorène Ribier, private employee, residing professionally in L -1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which, initialed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declared to organize.

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Mika Holding S.à r.l."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.**

3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on June 1<sup>st</sup> at 2.30 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders. The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or represented and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Parlay Finance Company S.A., prenamed .....	12,500 shares
Total shares: .....	12,500 shares

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

#### *Resolutions of the Sole Shareholder*

##### *First resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 1113, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to set at 2 (two) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam (The Netherlands), residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Mr. Julien FRANCOIS, born on June 18, 1976, in Messancy in Belgium residing professionally at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Senningerberg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg soussigné,

A COMPARU:

Parlay Finance Company S.A., une Société Anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61 785,

ici représentée par Mademoiselle Lorène Ribier, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination "Mika Holding S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune du siège social par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

### Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. - Gérants, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature individuelle d'un Gérant si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. - Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 1<sup>er</sup> juin à 14 heures 30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire. L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société. Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été établis par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

- Parlay Finance Company S.A., précitée .....	12.500 parts
Total parts sociales: .....	12.500 parts

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100).

### Résolutions de l'associé unique Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 2 (deux) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- M. Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Lorène Ribier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 mai 2012. LAC / 2012 / 20815. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055752/634.

(120078589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

### **EFE (Investments-II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.101,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.194.

Par résolutions signées en date du 2 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Fook Aun Chew, avec adresse au 10, Shui Fai Terrace, bâtiment 8A Mandarin Villa, Hong Kong, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Wing Yung Thomas Tang, avec adresse au Appartement 5A, N°3 Garden Terrace, 8A Old Peak Road, Hong Kong, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2012055610/18.

(120078378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Elyser, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.187.

—  
*Décision du Gérant Unique du 18 avril 2012*

Le Gérant Unique a décidé de procéder au transfert du siège social du 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen au 89<sup>e</sup>, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Le Gérant Unique a constaté la modification subséquente de l'adresse professionnelle des associés et du Gérant Unique au 89e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Référence de publication: 2012055611/12.

(120078428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Emcor Luxembourg S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.341.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EMCOR LUXEMBOURG S.A.-SPF*

*Société anonyme de gestion de patrimoine familial*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012055612/14.

(120077753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**HRT Fidalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 41.178.

—  
*Dépôt Complémentaire au comptes annuels déposés le 17/04/2012 sous la référence L120060982*

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 annuels déposés le 17/04/2012 sous la référence L120060982 sont complétés par le présent dépôt, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055671/12.

(120078790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Emmezed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.400.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055613/9.

(120078126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Enovos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012055615/9.  
(120078069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Enovos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 44.683.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012055616/9.  
(120078854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Fairfield Aerium International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 106.769.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue en date du 2 mai 2012*

Il a été décidé comme suit:

1. D'établir que, conformément à l'article 3 des statuts de la Société, la Société a été automatiquement dissoute et placée en liquidation le 31 décembre 2011;
2. De nommer Fairfield Greenwich Realty International S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur") avec effet au 31 décembre 2011;
3. De confier au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que décrits aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 aout 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'aux articles 32 et suivants de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle qu'amendée, le Liquidateur pouvant accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi du 10 aout 1915 concernant les sociétés commerciales sans qu'il soit besoin d'obtenir l'accord de l'assemblée générale dans les cas prévus par la loi;
4. Le Liquidateur est dispensé d'inventaire et pourra se référer aux comptes de la Société;
5. Le Liquidateur pourra engager la Société par sa seule signature;
6. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer dans le cadre d'opérations spécifiques ou particulières à un ou plusieurs délégués n'importe quelle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il définira; et

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2012057439/27.

(120080531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

---

**EOI European & Overseas Investment S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.199.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 80.581.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 décembre 2011*

- La nomination de la société TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, pour la revue des comptes annuels au 31 décembre 2010, est ratifiée.
- La société TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, rue Michel Welter à L -2730 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Certifié sincère et conforme

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012055617/17.

(120078246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**EOI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.029.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012055618/10.

(120077703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.800,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

---

EXTRAIT

1. En date du 15 mai 2012 le siège social de la Société mentionnée a été transféré du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

2. Concernant l'associé unique de la société, il est noté qu'en date du 29 mars 2011 ING Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l. a changé de dénomination et se nomme Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l.; en date du 15 mai 2012, la Société a transféré son siège social du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg.

Le conseil de gérance:

1. Il est mis fin en date du 15 mai 2012 au mandat de gérant à savoir:

a. Lux Business Management S.à r.l. ayant son siège social au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;

2. En date du 15 mai 2012:

b. Mr Dominique Prince, est nommé Gérant de catégorie A, l'adresse a été modifiée du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg avec effet au 15 mai 2012

c. Mr Daniel Peeters, Gérant de catégorie B, l'adresse a été modifiée du 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg avec effet au 15 mai 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Mailys Egan

*Mandataire*

Référence de publication: 2012058259/27.

(120082438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

---

**Esch Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.395.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012055619/10.

(120077912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Esch Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.395.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2012 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et de Monsieur Koen LOZIE
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de The Clover, 4, rue d'Arlon, L-8399 WINDHOF. au poste de commissaire aux comptes,
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2011.

Pour copie conforme

Signatures

Référence de publication: 2012055620/18.

(120077913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Euroversal Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.716.

—  
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012055621/10.

(120078423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Interocean Shipping and Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.245.

—  
L'associé unique a pris en date du 11 janvier 2012 les résolutions suivantes:

- Il approuve la démission de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA de ses fonctions de gérante
- Il nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée M. Alain BESNIER, né le 28 septembre 1929 à Bonnetable (France) et demeurant à F-13009 Marseille, 405, Boulevard Michelet.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain BESNIER

Gérant

Référence de publication: 2012055694/14.

(120078633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

---

**Adam's Fashion Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 146.309.

—  
Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.05.2012.

Référence de publication: 2012058045/10.

(120082091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

---